

Atelier bénévole/famille

Mercredi 12 novembre

Travail sur 6 cas concrets.

1. La tutrice d'une dame âgée a une attitude qui choque la bénévole. Elle décide d'en parler avec cette tutrice et l'attitude finie par évoluer. **Attitude de médiation du bénévole**
2. Un bénévole est confronté à une famille qui confie son doute/acharnement thérapeutique ET le médecin qui se dit harcelé par cette famille sur ce sujet. **Le bénévole reste dans son rôle : écouter, entendre les deux parties**
3. Une famille demande au bénévole d'aller voir le patient car elle n'y arrive pas. Le bénévole a une rencontre d'environ 3/4h et la famille, entrant dans la chambre, demande ce qui s'est dit. **Le bénévole se tourne alors vers le patient et lui demande l'autorisation de dire.**
4. Un patient est décédé Le bénévole est au courant, mais pas encore la famille. L'équipe médicale étant seule habilitée à annoncer cette nouvelle. **Le bénévole a écouté, parlé avec la famille jusqu'à la venue du médecin, sans rien dire. Il est dans son rôle d'accompagnement.**

Mercredi 19 novembre

Grande richesse des échanges car différents univers !

Après des échanges autour des mots sur post-it, des exemples concrets permettent de structurer de façon plus conceptuelle.

Il se dégage trois axes :

- Quel est l'élément constitutif du secret ? On parle du secret, mais quand est-ce qu'un secret devient un secret, car il n'est pas toujours exprimé comme secret ?

Confidentialité, réserve, discrétion : exemple d'une jeune élève malade qui est la fille d'une actrice célèbre et ce fait n'est pas spécialement connu. Un jour, cette élève le dit à l'occasion d'un travail sur le théâtre et la bénévole raconte ce fait à d'autres. Est-ce qu'il y a trahison ? Nous n'avons pas pu trancher car cette jeune fille n'avait jamais explicité qu'elle souhaitait le secret sur ce sujet. Elle ne s'est d'ailleurs jamais plainte de ce qu'on ait divulgué une partie de sa personnalité, de sa vie, qu'elle n'avait pas dite jusque-là.

- Le bénévole se trouve détenteur d'un secret qu'il faut révéler pour raison médicale.

Une jeune femme est enceinte et ne veut pas le dire ; problème/traitement qui n'est pas forcément bon pour le bébé à venir ! Cette grossesse est posée comme un secret, avec force. Finalement, une des solutions est de renvoyer ce secret à son auteur en lui expliquant pourquoi elle doit le dire (famille, médecin pour le traitement, ...). Lui dire : veux-tu le faire ? Veux-tu que je le fasse ? Quelqu'un d'autre ?

C'est-à-dire, avoir une attitude totalement dans le rôle du bénévole : responsabiliser, convaincre. Les personnes présentes dans le groupe sont d'accord pour dire que dans le cas où un secret doit être révélé, il doit être renvoyé à son auteur pour le responsabiliser.

- Face à des secrets établis comme secret, pouvoir le poser dans un groupe (groupe de parole, ..) où il y aura travail ensemble.

On reste dans le secret, mais en secret partagé, la responsabilité est un peu « diluée ». Le détenteur unique le partage avec d'autres mais ce n'est pas de la trahison car c'est au sein d'une structure, d'un cadre.